



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 27 juillet 2004, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Jacques Drolet, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.A Résolution autorisant Lauréanne Dion à remplacer Sylvie Beaulieu.
- 2- Adoption des procès-verbaux du 7 et 29 juin 2004
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Résolution second projet de règlement # 04-49
- 6- Avis de motion règlement # 04-49
- 7- Demande Centraide Québec
- 8- Résolution appui au remboursement de taxes foncières des exploitants agricoles
- 9- Résolution autorisant la secrétaire trésorière à participer au Colloque
- 10- Résolution renouvellement entente Croix-Rouge canadienne
- 11- Résolution Cellulaire maire
- 12- Varia M.R.C.
- 13- Période de questions
- 14- Levée de l'assemblée

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02-61

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

**ITEM 1.A RÉOLUTION AUTORISANT LAURÉANNE DION À REMPLACER
SYLVIE BEAULIEU**

02-62

Il est proposé par Jacques Drolet et secondé par Martin Giguère d'autoriser Lauréanne Dion
prendre les notes au procès verbal en l'absence de Sylvie Beaulieu.

ITEM 2 ADOPTION DES PROCES VERBAUX DU 7 et 29 JUIN 2004

02-63

L'Adoption des procès-verbaux est proposée par Lina Labbé et secondé par Jules Roberge
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

ITEM 3 CORRESPONDANCES

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

02-64

L'adoption des dépenses est proposée par Jules Roberge et secondé par Martin Giguère
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)



N° de résolution
ou annotation

LISTE DES DÉPENSES

M.R.C de l'Île d'Orléans	5 477.32
Yoland Dion	474.63
Lauréanne Dion	156.55
Jacques Drolet	164.84
Martin Giguère	156.55
Dominique Labbé	156.55
Lina Labbé	156.55
Jules Roberge	156.55
Pierre Giroux	40.00
M.R.C. de l'Île d'Orléans	249.50
Laurent Labbé & Fils	34 888.31
Sylvie Beaulieu	551.51
Lina Labbé (com Emb)	127.50
C.S.S.T.	506.55
Fédération des sociétés d'horticulture	90.00
La Mutuelle des Mun	11 306.00
Ministre de la sécurité pub	36 165.00
Sylvie Beaulieu	363.40
Mun St Jean	21 741.33
Journal Autour de l'Île	75.00
Hydro Québec	722.36
Sylvie Beaulieu	551.51
Bell Canada	140.32
Copies de la Capitale	70.39
Quin Letourneau	57.39
Les huiles S Giguère	1 051.24
Oricom Internet	19.35
Yoland Dion débroussailleuse	36.42

TOTAL 115 653.02 \$

COMPTES A PAYER

M.R.C. Côte de Beauré	200.00
CSCBIO	150.00
Équipement d'incendie Rive Sud	248.45
Sylvie Beaulieu formation 17-06 T.P.S.	54.93
Richard Dallaire	182.00

TOTAL 835.38 \$

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu
secrétaire trésorière

ITEM 5 RÉSOLUTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 04-49

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté un premier projet de règlement # 04-49 lors de sa session régulière du 7 juin 2004.

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement # 04-49 s'est tenue le 29 juin 2004.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jacques Drolet que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adopte ce second projet de règlement # 04-49 tel que rédigé ci-dessous

ARTICLE 1 LE PRÉSENT SECOND PROJET DE RÈGLEMENT EST INTITULÉ :
**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #04-49 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE # 03-41 CHAPITRE 1V CAHIER DES
SPÉCIFICATIONS A L'ARTICLE 4.2.2 DEUXIÈME PARAGRAPHE POUR LA
ZONE 01P.**

04-65



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 2 L'article 4.2.2 intitulé « Groupe et classe d'usages » du règlement de zonage est modifié par l'ajout à la toute fin du 2ième paragraphe.

« Toutefois pour la zone 1P le nombre d'usages commerciaux à l'intérieur d'un même bâtiment ne sont pas limité ».

ARTICLE 3 Le présent second projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ITEM 6 AVIS DE MOTION

Monsieur, le conseiller Jacques Drolet donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée de l'adoption du règlement # 04-49.

Monsieur, le conseiller Jacques Drolet fait une demande de dispense de lecture du règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ont reçu une copie de ce document, le tout conformément à la loi.

ITEM 7 DEMANDE DE CENTRAIDE QUEBEC

refusé

ITEM 8 RÉSOLUTION APPUI AU REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

ATTENDU QUE l'impôt foncier constitue la principale source de revenus des municipalités;

ATTENDU QUE le système fiscal municipal est simple et peu coûteux et qu'il offre un bon degré d'autonomie;

ATTENDU QUE les municipalités ont un urgent besoin de nouvelles sources de revenus;

ATTENDU QUE la fiscalité municipale n'a rien à voir avec le degré de capitalisation, les revenus ou les équipements nécessaires d'une entreprise quelconque et qu'elle doit demeurer neutre face à des conjonctures particulières;

ATTENDU QUE les municipalités ont comme rôle de préserver l'intégrité de leurs sources de revenus;

ATTENDU QUE la valeur des terres agricoles a augmenté significativement dans certaines régions du Québec;

ATTENDU QU'il n'appartient pas aux municipalités de corriger une situation temporaire concentrée dans certaines régions;

ATTENDU QUE l'agriculture apporte des bénéfices à l'ensemble de la population du Québec et constitue, dans plusieurs milieux, la base de l'économie régionale;

ATTENDU QUE les exploitants agricoles reçoivent un remboursement équivalant à 70 % de taxes foncières;



04-66

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les demandes des exploitants agricoles auraient pour conséquence de transférer un fardeau fiscal aux autres contribuables résidentiels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge ET APPUYÉ PAR Martin Giguère

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de maintenir le niveau de remboursement des taxes payées par les exploitants agricoles sans pour autant réduire les autres programmes d'aide au secteur agricole.

ITEM 9 RESOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE À PARTICIPER AU COLLOQUE

04-67

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Martin Giguère d'autoriser la secrétaire trésorière à participer au colloque qui se tiendra les 9 et 10 septembre 2004 à L'Auberge la Goéliche au coût de 93 \$.

ITEM 10 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT ENTENTE CROIX-ROUGE CANADIENNE

04-68

Il est proposé par Dominique Labbé et secondé par Jacques Drolet d'accepter l'entente à intervenir entre la Croix-Rouge canadienne et la Municipalité-de-Saint-François-de-l'Île-d'Orléans au montant de 50.30 \$ et autoriser le maire à signer la dite entente.

ITEM 11 RÉSOLUTION CELLULAIRE MAIRE

ATTENDU QUE Monsieur Yoland Dion possède maintenant son propre cellulaire.

ATTENDU QUE la Municipalité-de-Saint-François-de-l'Île-d'Orléans lui fournissait un cellulaire au coût mensuel de 57.22 \$

04-69

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Jacques Drolet et secondé par Martin Giguère que le contrat avec Bell Mobilité soit annulé et qu'un montant mensuel de 20 \$ soit payé à M. Dion pour l'utilisation de son cellulaire aux fins municipales.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 12 VARIA M.R.C.

ITEM 13 PÉRIODE DE QUESTIONS

ITEM 14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

04-70

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 21 h 15.